

Paris, le 15 janvier 2023



DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION

CONCOURS D'ADMINISTRATEUR 2022-2023

Candidats déclarés aptes à occuper les dix postes mis au concours *(par ordre de mérite)*

1. M. Aurélien BOUCHER
2. M. Luka DE SILVA
3. M. Clément CHAFFARD
4. Mme Sophie SIDEM
5. M. Grégoire BILLET
6. Mme Albane SANCHEZ
7. M. Benjamin BELLAHNID
8. M. Thibault CORMIER
9. M. Théophile GABAS
10. M. Jonathan HIRSCHFELD

Candidats déclarés aptes à occuper un emploi d'administrateur en cas de vacance de poste susceptible de se produire avant l'expiration de la validité de la liste complémentaire¹ *(par ordre de mérite)*

1. M. Antoine KESSAR
2. Mme Lou ANSALDI
3. Mme Apolline HEDDE
4. M. Minh Tâm NGUYEN
5. M. Pierre LALOUX
6. M. Benjamin CHASTANG
7. M. Antoine STOOPS
8. M. Clément BORNENS
9. Mme Zoé GÉLIN
10. M. Nathan BURLON

Les présidents du jury,

Le Secrétaire général du Sénat,

Éric TAVERNIER

Le Secrétaire général de la Questure,

Marianne BAY

¹ Lorsqu'une liste complémentaire est établie, sa validité cesse automatiquement à la date de début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après sa date d'établissement sauf prorogation décidée par arrêté du Président et des Questeurs (art. 44 du Règlement intérieur du Sénat).